

# MILIZAC-GUIPRONVEL

## VIDE-GRENIERS - Salle Ar Stivell

**Organisation : Saint-Pierre Milizac**

**Dimanche 01 mai 2022**

(Accueil des exposants entre 7h00 et 9h00)

Madame, Monsieur,

Le club de football, la Saint-Pierre de Milizac, organise un vide-greniers, et c'est avec plaisir qu'il aimerait vous accueillir parmi ses exposants.

Si tel est également votre désir, la fiche d'inscription ci-dessous vous permet de réserver un emplacement.

Merci de la compléter et la retourner, accompagnée de votre paiement, à l'adresse suivante :

### **Saint-Pierre Milizac - Pays d'Iroise** **Opération vide-Greniers**

Mairie de Milizac  
1 Place Ar Stivell - Milizac  
29290 MILIZAC-GUIPRONVEL

**Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter :**

**Guy PELLEAU : 06.73.90.91.04 - Yves JESTIN : 06.84.96.34.46**

Veuillez prendre connaissance du règlement du vide-greniers au verso :

## **VIDE-GRENIERS – MILIZAC**

### **Dimanche 01 MAI 2022 – Fiche d'inscription**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° de Carte d'Identité : ..... Téléphone : .....

(Celle d'un enfant éventuellement pour enfant mineur)

Adresse Email : .....

Espace souhaité : ..... mètres Tarif : 3 € X ..... m = .....€

Marchandises proposées : .....

Date : .....

Signature :

# REGLEMENT du VIDE-GRENIERS

## SAINT-PIERRE DE MILIZAC

1. Le vide-greniers est ouvert aux exposants, collectionneurs, particuliers ou professionnels ainsi qu'aux associations.
2. L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné du chèque de règlement sera parvenu aux organisateurs et ce, impérativement, avant le début du vide-greniers.
3. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature par manque de place ou celle susceptibles de troubler l'ordre de la manifestation.
4. Toute annulation devra se faire avant le 30 avril 2022 sinon la réservation restera due à l'organisateur.
5. Avant l'installation, tout exposant devra présenter une pièce d'identité (celle indiquée sur le bordereau d'inscription) pour être en accord avec la réglementation. Le registre mentionnant le nom, prénom, qualité de chaque exposant ainsi que la nature des marchandises présentées, sera transmis à la mairie de Milizac-Guipronvel par l'organisateur.
6. L'accueil des exposants se fera à partir de 7h et jusqu'à 9h. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement prévu pour un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.
7. Chaque exposant se verra attribuer un emplacement, équipé en tables et chaises, auquel il devra se tenir. Un parking sera réservé aux exposants.
8. L'accueil du public se déroulera de 9h à 17h30. Par respect pour l'organisateur, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire avant 16h30.
9. La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
10. La restauration et la vente de boisson sur le site se feront exclusivement par l'organisateur : La Saint-Pierre de Milizac.
11. L'organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (Casse, vol, dégradations, ou tout autre incident)
12. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à débarrasser sacs poubelle et débris éventuels (un container sera disponible à l'entrée de la salle).

Votre inscription, accompagnée du chèque de règlement,  
vaut acceptation du règlement ci-dessus